

Convocation du **24/06/2025**  
Publication le **03/07/2025**  
Conseillers en exercice : **43**  
Présents : **32**  
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **49\_300625**

**OBJET : ENFANCE,  
EDUCATION, JEUNESSE ET  
ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR**

Approbation de la  
reconduction des dispositifs «  
Chéquier Jeunes Aubagnais »  
et « Carte Jeunesse » pour  
l'année 2026.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMAN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

**ABSENTS :**

Madame Jeannine LEVASSEUR

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**



**Délibération n°49\_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)**

**Monsieur Zarick KOURICHI rapporte :**

Afin de soutenir sa jeunesse dans les différents domaines tels que le sport, la culture, les loisirs ou l'éducation, la Ville d'Aubagne souhaite reconduire le dispositif « Chéquier Jeunes Aubagnais » pour l'année 2026.

Le « Chéquier Jeunes Aubagnais » s'adresse aux jeunes résidant à Aubagne, âgés de 11 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Le « Chéquier Jeunes Aubagnais » propose des gratuités ou une participation financière de la Ville, facilitant la mobilité, l'accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs auprès des partenaires associatifs, commerçants et services municipaux.

La Ville d'Aubagne souhaitant accompagner les jeunes Aubagnais propose de mettre à leur disposition 1000 chèquiers avec une distribution qui débutera comme les années précédentes à compter du mois de février et ce jusqu'à épuisement du stock.

Pour l'année 2026, les détenteurs de chèquiers, chacun composé de 6 chèques d'une valeur faciale de 5 euros, pourront les utiliser à leur convenance en une ou plusieurs fois auprès des partenaires de ce dispositif. Cette modification, outre de laisser aux jeunes la liberté de disposer du montant global de l'aide de la Ville comme ils l'entendent, profitera également aux partenaires tant au niveau financier que comptable.

Le montant total correspondant aux chèquiers, soit 30.000 euros, sera inscrit au budget 2026 et les partenaires seront remboursés par mandat administratif.

De plus, le « Chéquier Jeunes Aubagnais » complété par une « Carte Jeunesse » pour tous les jeunes, offre des réductions auprès des partenaires sans participation financière de la Ville. Elle est accessible à tous les jeunes entre 11 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Cette délibération propose d'adopter la reconduction des dispositifs « Chéquier Jeunes Aubagnais » et « Carte Jeunesse » pour l'année 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville d'Aubagne d'apporter aux jeunes une aide dans l'accès aux pratiques culturelles, sportives et ludiques,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: d'APPROUVER la reconduction des dispositifs « Chéquier Jeunes Aubagnais » et « Carte Jeunesse » pour l'année 2026 ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250630-300625\_49-DE  
Reçu le 03/07/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/07/2025



**Délibération n°49\_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)**

**ARTICLE 2** : d'INSCRIRE les crédits correspondants, soit 30.000 euros, au budget 2026 ;

**ARTICLE 3** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions entre la Ville d'Aubagne et les différents partenaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20250630-300625\_49-DE  
Reçu le 03/07/2025  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
03/07/2025

